



# Licence professionnelle Aéronautique

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Aéronautique. 2014, Université Evry-Val-d'Essone - UEVE. hceres-02038330

**HAL Id: hceres-02038330**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038330>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Aéronautique

de l'Université d'Evry-Val-  
d'Essonne - UEVE

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université d'Evry-Val-d'Essonne - UEVE

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Aéronautique

Secteur professionnel : SP2-Production et transformations

Dénomination nationale : SP2-3 Automatique et informatique industrielle

Demande n° S3LP150007585

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Evry.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Aéronautique* vise à former des cadres moyens dans les domaines de l'aéronautique et de la robotique. Le positionnement de la formation dans l'offre globale de l'établissement est bien présenté (on trouve en effet plusieurs diplômes universitaires de technologie (DUT), Licences L1, L2... et même, un diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) devenu depuis peu un diplôme d'université (DU) intitulé *Maintenance aéronautique*).

On dénombre quatre autres universités en France qui proposent des licences dans le même secteur d'activité avec cependant des orientations différentes (propulsion, télécommunications et fiabilité) et donc, des métiers distincts. Les licences directement concurrentes de celle de l'Université d'Evry, se trouvent à Toulouse, Bordeaux et Aix-Marseille, autres villes où l'activité aéronautique est bien présente.

La maquette pédagogique de la licence s'articule autour de six unités d'enseignement (UE), représentant 364 heures en présentiel, 150 heures de projet tuteuré et 16 semaines de stage en entreprise.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle *Aéronautique* de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne - UEVE dans le domaine Sciences-Technologie-Santé (STS) est dispensée sur le site d'Evry, la formation étant portée par l'unité de formation et de recherche Sciences et technologie.

La maquette pédagogique de la licence, qui s'articule autour de six unités d'enseignement (UE) représentant 364 heures en présentiel, 150 heures de projet tuteuré et 16 semaines de stage en entreprise, semble cohérente, même si les volumes horaires des différentes UE sont à la limite de l'équilibre préconisé par les textes officiels (le rapport 1 à 3 est en effet juste respecté entre l'UE1 et l'UE4). La répartition des horaires entre les différentes UE est la suivante : UE1, Formation générale, 152 heures ; UE2, Automatique, 72 heures ; UE3, Informatique, 92 heures ; UE4, Formation métier, 48 heures (CM, TD, TP et projet tuteuré) ; UE5, Stage, 16 semaines ; UE6, Projet tuteuré, 150 heures. L'UE4, consacrée à la formation métier, souffre visiblement d'un trop faible volume horaire par rapport aux autres, ce qui est dommage pour une licence professionnelle. De plus, une partie non précisée de ce faible volume horaire est consacrée au projet tuteuré : de quoi s'agit-il exactement, et combien d'heures ? On observe également que la répartition des crédits ECTS (European Credit Transfer System) et des coefficients ne respecte pas le rapport de 1 à 3 préconisé par l'arrêté du 17 novembre 1999. Ceci peut pénaliser les étudiants du point de vue du taux de réussite. L'importance du stage est soulignée dans le dossier. Les stages semblent bien appréciés par les entreprises qui reçoivent les stagiaires. Le suivi des étudiants en entreprise est assuré par deux tuteurs (universitaire et professionnel). Le regroupement des étudiants à mi-parcours du stage pour faire le point est une bonne initiative. Par contre, on ne trouve pas dans le dossier de précisions sur le projet tuteuré, son déroulement, le choix des sujets, l'encadrement, etc.

Les modalités de contrôle des connaissances semblent conformes aux dispositions générales. Cependant, le dossier ne donne que peu de précisions à ce sujet. Les conditions d'obtention du diplôme, la capitalisation et la compensation ne sont quasiment pas évoquées. Dans le dossier, on ne trouve pas d'informations sur le jury d'attribution de la licence (les professionnels participent-ils à ce jury ?). Les modalités de recrutement des étudiants ne sont que peu précisées. Les professionnels ne semblent pas y participer. De même, le recrutement se fait-il uniquement sur dossier, ou des entretiens sont-ils organisés ?

Les aspects de la professionnalisation de la formation ne sont que peu abordés dans le dossier. C'est l'un des points faibles dont souffre la formation. Les liens de partenariat avec les entreprises sont une possibilité d'amélioration de la professionnalisation du diplôme.

La licence n'est ouverte qu'en formation initiale, l'équipe pédagogique ne souhaitant en effet pas l'ouvrir en alternance. La région parisienne est pourtant riche en entreprises dans différents domaines de l'aéronautique et il semblerait donc assez facile de mettre en place un réseau de partenaires pour ouvrir la licence en alternance (contrat de professionnalisation et/ou apprentissage). Aujourd'hui, il n'est pas souhaitable (pas pensable) que la licence professionnelle ne soit pas aussi accessible en alternance.

L'importante activité dans le domaine de l'aéronautique peut permettre de trouver suffisamment de professionnels susceptibles de s'impliquer dans la formation proposée ici. Cependant, peu de professionnels sont présents dans l'encadrement pédagogique de la licence, ils n'assurent qu'environ 7 % du volume horaire total de la licence, soit 28 heures sur 364, ce qui est bien trop peu pour une formation professionnelle. De plus, il n'y a que deux professionnels qui interviennent dans la licence, l'un assurant 20 heures (71,40 % du total professionnel), l'autre 8 heures (28,60 %), ce qui est une répartition très déséquilibrée.

La qualité la plus importante pour une licence professionnelle demeure l'insertion professionnelle des diplômés ; or, ici, les résultats de l'enquête affichent des taux très faibles.

Les effectifs sont réduits (stabilisation à 16 étudiants, ce qui n'est pas assez, principalement dans une région où le nombre de diplômés à Bac+2 est important). Un tel effectif ne permet pas d'optimiser le budget de fonctionnement de la licence, d'autant qu'elle n'est ouverte qu'en formation initiale. Le taux de réussite au diplôme est très faible (67 %). L'explication donnée dans le dossier réside dans la difficulté de trouver des stages. C'est une explication peu convaincante.

La diversité des publics n'est pas assurée ; plus du tiers des inscrits en licence provenant du diplôme universitaire (DU) *Maintenance aéronautique* proviennent de la même université. La LP ressemble donc à un débouché d'un DU dont la finalité ne doit pas être une poursuite d'études. De plus, dans ce cas, comment se fait l'admission des candidats en licence ? L'autre tiers des inscrits sont issus de différents BTS. L'attractivité de la licence demande à être développée. La diversification des publics aussi. La licence a un rayonnement limité.

Le pilotage de la formation n'est que peu abordé dans le dossier, et il est en effet difficile de se faire une idée sur ce point. Comment est managée la licence ? Comment se fait le lien entre les usagers de la licence et l'équipe pédagogique ? Pourquoi n'y a-t-il pas de professionnels dans le comité de pilotage ? Pourquoi le dossier passe-t-il sous silence le conseil de perfectionnement ?

Le dossier indique le projet d'ouverture de deux licences pour remplacer l'actuelle formation. On est conduit à s'interroger sur les possibilités de remplissage de deux formations alors que l'actuelle licence souffre d'un manque d'effectifs.

On ne constate aucune validation des acquis de l'expérience (VAE) ou validation des acquis professionnels (VAP). La mise en place de la VAE peut avoir plusieurs objectifs : faire connaître la formation auprès des entreprises, trouver des partenaires à la formation, valider les compétences des salariés et donc, améliorer leur carrière et faire venir les salariés en formation continue pour ceux qui ne peuvent valider tout le diplôme.

- Point fort :
  - Secteur d'activité de la formation en plein essor.
  
- Points faibles :
  - Trop faible taux d'insertion des diplômés.
  - Très faible participation des professionnels à l'enseignement, à l'encadrement pédagogique et au pilotage de la licence.
  - Pilotage de la formation insuffisamment décrit dans le dossier.
  - Faibles effectifs.
  - Trop faible taux de réussite des étudiants au diplôme.
  - Pas de partenariat avec les entreprises.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il est très urgent de s'interroger sur le devenir de cette licence professionnelle, de chercher à mieux la positionner dans le monde professionnel, notamment en engageant des partenariats afin de faire intervenir plus de professionnels dans l'encadrement pédagogique (volume horaire et nombre d'intervenants).

- Il est souhaitable de :
- Chercher à développer la diversification des publics (formation continue, alternance, etc.).
  - Travailler très sérieusement l'insertion professionnelle des diplômés en commençant par un suivi plus régulier des étudiants.
  - Améliorer le taux de réussite des étudiants au diplôme.
  - Augmenter les effectifs des étudiants entrants.



# Observations de l'établissement



Evry, le 30 avril 2014

**Affaire suivie par :**  
Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

**L'administrateur Provisoire de  
l'Université d'Evry Val d'Essonne**

**A**

**Jean-Marc GEIB  
Directeur de l'Agence d'Evaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
Section des Formations et des Diplômes**

**Objet :** Evaluation des licences professionnelles vague E  
**Réf AERES :** S3LP150007585

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre rapport concernant la licence professionnelle spécialité « aéronautique ». Nous tenons à remercier l'AERES pour l'efficacité et la qualité du travail d'analyse qui a été conduit.

Ce rapport a été transmis au responsable de ce diplôme et au directeur d'UFR concernés, qui nous ont fait part en retour de leurs commentaires que vous trouverez ci-joint.

Nous espérons que ces informations vous permettront de bien finaliser l'évaluation des formations de l'Université.

**L'administrateur provisoire  
de l'Université d'Evry  
Val d'Essonne**

**Michel GUILLARD**



Bd François Mitterrand  
91025 Evry Cedex  
Tél. 01 69 47 70 00/78 00  
Fax. 01 69 47 70 07



## EVALUATION DES DIPLOMES LICENCES PROFESSIONNELLES VAGUE E

<b>Observations</b>	
Secteur professionnel	SP2 – Production et transformations
Dénomination nationale	<b>SP2-3 Automatique et informatique industrielle</b>
Spécialité	<b>Aéronautique</b>
Demande n°	<b>S3LP150007585</b>
Responsable de mention	Saïd Mammar

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance des avis et recommandations de l'AERES sur la mention de Licence professionnelle Aéronautique de l'UEVE pour la période contractuelle 2010-2014. Les responsables de la mention et de départements procèdent à l'analyse de tous les points soulevés et ne manqueront pas d'apporter les ajustements nécessaires qui seront mis en œuvre dans le projet du prochain contrat.

La licence professionnelle s'orienterait vers la mention « Métiers de l'industrie : construction et maintenance aéronautique » davantage en lien avec les attentes des industriels qui seront plus amplement associés à la réalisation effective de la formation. De même, la prospection des partenariats avec les entreprises sera renforcée de sorte à assurer l'employabilité des apprentis à l'issue de la licence.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les plus dévouées.